



CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020 – 20H00 à la salle des Trois Saules

Compte rendu de séance

Après avoir constaté que le quorum était atteint, madame la Maire ouvre la séance à 20h00.

1 - Karine HUNKELER	P	8 - Daniel POUILLAIN	P	14 - Guy SOULET	P
2 - Gilles FRELAUT	P	9 - Laurence LAINE	AP	15 - Stéphanie SOULET	P
3 - Mireille ELIE	P	10 - Joël BANCE	P	16 - Jacky HUCHER	P
4 - Bruno LAROSE	P	11 - Philippine CARTEL	AP	17 - Michèle BELLET	P
5 - Sabrina CATEL	P	12 - Vincent BEUZELIN	P	18 - Jean-Marc PRUVOST	AP
6 - Pascal TACCONI	AP	13 - Sandrine LUCAS	AP	19 - Armelle MOUSSE	P
7 - Valérie FERLET	P				

Absents ayant remis un pouvoir :

Jean Marc PRUVOST donne pouvoir à Jacky HUCHER ;
Philippine CARTEL donne pouvoir à Sabrina CATEL ;
Laurence LAINE donne pouvoir à Gilles FRELAUT ;
Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET ;
Pascal TACCONI donne pouvoir à Bruno LAROSE ;

Absents excusés :

-

Absents :

-

Rappel de l'ordre du jour

1/ Approbation des procès-verbaux du 25/08/20

2/ PERSONNEL

- Accroissement temporaire d'activité :
 - Adjoint Technique Territorial – *Point Ajourné*
 - Adjoint d'Animation Territorial
- Annulation résiliation CNAS

3/ MARCHES PUBLICS

- Maîtrise d'œuvre pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie - *Point Ajourné*
- Attribution du Marché de Travaux : Rue du 08 Mai 1945 – RD 929

4/ VIE ASSOCIATIVE

- Dissolution de l'Association des Maires et Adjointes

5/ DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Appel à Manifestation d'Intérêt : Petites villes de demain

6/ QUESTIONS DIVERSES

Madame HUNKELER souhaite apporter une modification à l'ordre du jour :

Madame la Maire ajourne les délibérations relatives :

- A l'accroissement Temporaire d'Activité – Adjoint Technique Territorial
- A la Maîtrise d'œuvre pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de l'annulation de la résiliation du CNAS, délibération prise lors du dernier conseil municipal.

Vote :

Abstentions : _____ Contre : _____ Pour : 19

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE : Madame Sabrina CATEL

DESIGNATION D'UN AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE :

Amélie ANTUNES, Directrice Générale des Services, assistant aux débats sans prendre part au vote.

M^{me} la Maire demande autorisation au Conseil Municipal de voter toutes les délibérations à mains levées. L'unanimité est obligatoire.

Vote :

Abstentions : _____ Contre : _____ Pour : 19

1/ Approbation du procès-verbal du 25/08/2020

Le procès-verbal n'ayant pas été joint à la convocation, Madame la Maire propose de le voter au prochain conseil municipal.

Vote :

Abstentions : _____ Contre : _____ Pour : 19

2/ PERSONNEL

A/ Accroissement Temporaire d'Activité – Adjoint Technique Territorial – Point ajourné

B/ Accroissement Temporaire d'Activité – Adjoint d'Animation Territorial

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de la garderie ;

Madame la Maire propose :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer la garderie le matin et le soir pendant la période du 01/10 au 31/12/2020.
Cet agent assurera des fonctions d'agent d'animation pour à temps non complet (10/35ème).
Il devra justifier d'expérience professionnelle acquise sous contrat ou en stage.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote :

Abstentions : _____ Contre : _____ Pour : 19

C/ Annulation de la résiliation du CNAS

Madame la Maire rappelle qu'une délibération avait été prise au Conseil Municipal du 25 août 2020 concernant la résiliation de l'adhésion au CNAS.
Cette décision faisait suite à une étude financière réalisée par l'ancienne Directrice Générale des Services qui précisait le manque d'efficacité de ce système de participation auprès des agents de la collectivité.

Or après renseignements pris auprès du CNAS et en comparaison avec nos éléments budgétaires il apparaît que cette prestation est utilisée par l'ensemble des agents de la collectivité et que celle-ci est appréciée.

Madame la Maire propose d'annuler la résiliation de l'adhésion au CNAS.

Vote :

Abstentions : _____ Contre : _____ Pour : 19

3/ MARCHES PUBLICS

A/ Maîtrise d'œuvre pour la Défense Extérieure contre l'Incendie – Point ajourné

B/ Attribution du marché de travaux : Rue du 08 Mai 1945 – RD 929

Madame la Maire rappelle que ce projet a été initié en 2019 et qu'il a comme objectif principal la mise en sécurité des piétons et l'accessibilité du collège. Cela consiste à créer un espace piétonnier et réaliser un plateau ralentisseur en enrobé.

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été confié à la Société ARTEMIS. Lors de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 septembre 2020, l'analyse détaillée des offres laisse apparaître que l'offre de l'entreprise EUROVIA est la mieux-disante et est donc classée en première position.

Madame la Maire propose :

- D'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de :
Montant HT : 213 015,90 €
Montant TTC : 255 619,08 €
- De solliciter une subvention auprès du Département et de tout autre organisme / collectivité ;
- D'approuver la dépense, les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote :

Abstentions : _____ Contre : _____ Pour : 19

4/ VIE ASSOCIATIVE

Madame la Maire précise aux membres du conseil municipal, avoir reçu en date du 11 septembre 2020 un courrier de Monsieur le Président de l'Association des Maires et Adjointes l'informant de la dissolution de l'association au motif que le canton de Saint-Saëns regroupant 15 communes n'existe plus.

Madame la Maire précise également que l'association dispose d'un compte bancaire au Crédit Agricole indiquant un solde créditeur de 5 354,92 €, somme à reverser à chaque commune.

Madame la Maire propose :

- D'accepter la dissolution de l'Association des Maires et Adjointes ;
- D'accepter l'encaissement de la somme de 356,99 €.

Vote :

Abstentions : _____ Contre : _____ Pour : 19

5/ DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Madame la Maire présente l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Petites villes de demain ».

Pour rappel, 11 communes du Pays de Bray avaient communiqué leur volonté de candidater à ce dispositif auprès de a Ministre Jacquelin Gourrault, dans un courrier cosigné, centralisé par le PETR en novembre 2019.

Le programme doit conduire à la signature d'une convention d'adhésion entre l'Etat et la commune pour la période 2020 – 2026, avec pour but d'aboutir à une convention cadre ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

Le dispositif Petites Villes de Demain a pour objectif de dynamiser les communes pôles et centralités du territoire. Le programme finance des études de revitalisation à hauteur de 75 % (ingénierie) ou 100 % (prestation externe) de la dépense.

A l'issue de ces études, les projets qui seront identifiés pour dynamiser les pôles pourront bénéficier de dispositifs de financement de droit commun.

En dehors de ce socle national, en Région Normandie, des fonds supplémentaires pourraient être mobilisées par la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime.

En Normandie 142 communes ont été identifiées comme pouvant se porter candidates, 65 lauréates sont prévues. En Pays de Bray, 4 communes sont identifiées comme candidates potentielles : Saint-Saëns, Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Gournay-en Bray.

Madame la Maire propose de :

- Déposer la candidature de la Ville Saint-Saëns.
La candidature portera sur un thème prochainement défini en collaboration avec la Ville de Neufchâtel en Bray.

Vote :

Abstentions : _____ Contre : _____ Pour : 19

6/ QUESTIONS DIVERSES

- Ligne 63 : Ouverture à compter de début octobre 2020 de la ligne Saint-Saëns / Dieppe.
-

L'ordre du jour étant épuisé, madame la Maire lève séance à 20h30.